



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 8 - séance du 12 septembre 2012 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2012
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. **Postulat** Doris Marguerat – Comparatif des avantages et des inconvénients taxe au sac / taxe au poids
- 6a) Réponse de la Municipalité au Conseil communal sur le postulat Doris Marguerat
- 6b) Rapport de la commission
- 7a) **Préavis municipal no 05/2012** relatif au nouveau règlement et tarif de la Commune de Goumoëns fixant les émoluments en matière de Contrôle des habitants
- 7b) Rapport de la commission
8. Propositions individuelles
9. Divers

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

L'ordre du jour n'amenant pas de commentaire particulier, il passe la parole à la secrétaire pour le point 1 :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Fritz Aeschbach, Cyril Bezençon, Philippe Duperrex, Clotilde Lauritzen, Séverine Maison, Dominique Martin Fahrni, Estelle Meylan Bezençon, Estelle Miazza, Jean-Daniel Moix se sont excusés. Membres présents : 26, majorité absolue : 14.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2012

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 27 juin 2012 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Le Président informe les conseillers que les règlements vont être revus les uns après les autres. Pour cela, des commissions ont été nommées et les personnes intéressées vont prochainement recevoir un courrier.

#### 4. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic prend la parole et excuse M. Pascal Jaermann, Municipal, retenu pour des raisons professionnelles. Il nous rejoindra dans le courant de la soirée.

Mme Claudia Jaquier informe l'assemblée que la cure a un nouveau couple de locataires. D'autre part, un feu a été déclaré à l'EMS lundi soir qui a nécessité l'intervention des pompiers. Le feu a rapidement été maîtrisé. Pour terminer, la soirée d'installation de l'ORPC est fixée au 27 septembre prochain. Cette date étant déjà réservée pour l'information police-population, Mme la Municipale ne s'y rendra pas.

- 5. **Postulat Doris Marguerat – Comparatif des avantages et des inconvénients**
  - taxe au sac / taxe au poids
- 6a) Réponse de la Municipalité au Conseil communal sur le postulat Doris Marguerat
- 6b) Rapport de la commission

Le Président constate que la Municipalité a pu répondre au postulat de Mme Doris Marguerat dans le délai fixé de trois mois. Cette réponse est parvenue à chaque conseiller avec l'ordre du jour. Avant d'ouvrir la discussion, il donne la parole à la commission ad'hoc, composée de M. Bernard Bezençon, rapporteur, Mme Véronique Joseph et M. Philippe Duperrex. La commission estime qu'il a été répondu avec objectivité au postulat et propose au Conseil de prendre acte du rapport de la Municipalité, tout en précisant qu'il aurait été intéressant de mentionner le montant total de l'investissement dans le cadre du ramassage collectif avec taxe au sac.

Le Président ajoute à ce stade que le Conseil a pour mission de prendre acte du rapport. Il n'a aucune décision à prendre ce soir. La discussion est ouverte.

Mme Claudia Jaquier, en charge de ce dicastère, répond à la remarque de la commission et excuse le fait qu'il n'y ait pas de comparaison des prix (investissement total) entre les deux systèmes.

M. André Strautmann pense en effet qu'il faudrait faire l'exercice sur une durée de 10 ans en amortissant les investissements.

Suite à une intervention de M. Philippe Jamain sur le système de pesage, Mme Claudia Jaquier explique que le fonctionnement des moloks n'est pas optimal pour un investissement de départ finalement assez conséquent.

M. le Syndic prend la parole afin de recadrer le débat. Il n'y a pas lieu ce soir de décider si nous allons opter pour la taxe au poids ou la taxe au sac. Il est cependant intéressant pour la Municipalité de prendre la température pour l'établissement du préavis municipal.

Le Président propose de passer au vote : le Conseil prend-il acte ou pas de la réponse au postulat Doris Marguerat ? A l'unanimité, les conseillers prennent acte du rapport.

La discussion n'est pas encore close sur le sujet : M. Rémy Bolomey estime que le tableau comparatif parle de lui-même : la taxe au sac semble être plus avantageuse pour la commune. Suivent quelques réactions qui laissent supposer que l'investissement nécessaire pour le système de la taxe au poids ne semble pas plébiscité.

Le Président conclut en disant que la Municipalité a senti dans quel sens elle devait établir le préavis sur cette question. Les calculs et justificatifs seront indiqués sur les coûts réels.

Il propose ensuite de passer au point 7 de l'ordre du jour :

- 7a) Préavis municipal no 05/2012 relatif au nouveau règlement et tarif de la Commune de Goumoëns fixant les émoluments en matière de Contrôle des habitants
- 7b) Rapport de la commission

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal. M. le Président propose de passer la parole sans attendre à la commission ad'hoc, composée de M. Guillaume Gonzalez, rapporteur, Mlle Clotilde Lauritzen et de M. André Strautmann. M. Gonzalez lit le rapport de la commission.

En conclusion, la commission invite les conseillers à accepter le préavis municipal en proposant deux amendements :

- 1) Autoriser l'ajout de l'art. 7 : la commune est libre de facturer ou pas les émoluments.
- 2) Accepter de modifier le point « f » en spécifiant l'application du tarif en régie de Fr. 60.00/heure pour les recherches compliquées.

M. Nicolas Dutruy, Municipal, précise que la commune ne facture pas les listes ou les étiquettes si celles-ci ne sont pas utilisées à des fins commerciales. Pour les sociétés locales elles ne le sont pas par conséquent. Pour ce qui est du prix de Fr. 60.00 à facturer pour les recherches compliquées, le coût semble trop élevé, il serait préférable de le calculer au prix coûtant des heures administratives.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de mettre au vote les deux amendements:

- 1) Ajout de l'art. 7 :
  - Oui : 2
  - Non : 4
  - La majorité s'abstient. L'amendement est refusé.
- 2) Modification point « f », tout en précisant le texte : « facturé au tarif de régie en fonction du temps réellement consacré » :
  - Oui : 5
  - Non : la majorité. L'amendement est refusé.

Le préavis municipal, avec proposition d'accepter le nouveau règlement et tarif sur les émoluments du contrôle des habitants de la Commune de Goumoëns, est ensuite passé au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## 8. Propositions individuelles

Aucun courrier n'est parvenu au Bureau du Conseil. Le Président propose de passer au point suivant :

## 9. Divers

M. Pascal Jaermann présente le rapport de M. Jean-Daniel Moix sur les travaux d'aménagement du magasin qui se situe dans le bâtiment de l'administration communale. Sur la base d'un budget de CHF 85'000.00, le total des travaux se monte à CHF 72'608.90. C'est donc une bonne opération puisque le coût réel se situe bien en dessous du montant articulé. Le rapport complet de M. Jean-Daniel Moix est à la disposition des conseillers. M. Moix est remercié pour son travail et sa disponibilité.

M. Marcel Staub demande si l'ancien magasin est reloué ? M. Jaermann répond que l'arrière du bâtiment a

été mis à niveau et sert de dépôt à la voirie. Pour ce qui est du local principal, la décision sera prise en début de semaine prochaine par la Municipalité, qui analysera les deux demandes reçues.

Mme Laforge fait état d'une étude concernant des économies d'énergie possibles pour l'éclairage public. M. Jaermann répond que suite à une discussion avec la Romande Energie, le statu quo avait été conseillé. Le système des leds n'offrait en effet qu'une faible économie d'énergie. Suit une discussion au sujet de l'arrêt de l'éclairage public pendant la nuit, en référence à un article de journal paru récemment.

M. le Syndic souligne néanmoins qu'il est bien de faire des économies mais dès qu'un lampadaire est en panne, il est tout de suite signalé au greffe municipal. M. Jaermann se dit volontiers prêt à faire une étude comparative avec l'aide de la Romande Energie afin de voir si réellement il y aurait une économie possible.

M. Marcel Staub demande si la Municipalité a établi un bilan intermédiaire semestriel, comme proposé par la commission de gestion et accepté par le Conseil.

M. le Syndic prend la parole et déclare que cet exercice n'a pas été fait. Les raisons sont : d'une part l'engagement très récent d'une nouvelle boursière et, d'autre part, la périlleuse projection à 6 mois au niveau des impôts (retour sur péréquation). La situation intermédiaire est dès lors très difficile à calculer.

M. Michel Schuler demande à quoi en est le dossier de transformation de la grande salle ?

M. le Syndic prend la parole et déclare que pour le moment les travaux n'ont pas été adjugés. Il a été décidé que tant que toutes les soumissions n'étaient pas rentrées, les travaux ne commenceraient pas. Il faut que tous les chiffres soient clairs. M. Jaermann ajoute qu'il n'y plus de chauffage ni d'eau chaude à la grande salle et qu'il faudrait trouver une solution transitoire pour chauffer l'école. A ce stade, la Municipalité ne peut pas se prononcer si les travaux vont débiter cette année encore.

Mme Marine Laforge décrit des épisodes de bruits matinaux récurrents à Eclagnens. En effet, chaque matin un artisan boucher se fait livrer sur le coup des 5 heures. La Municipalité a pris bonne note.

M. le Syndic encourage les usagers à utiliser la ligne de bus qui part sur Cheseaux. L'accès à la capitale par ce moyen puis par le LEB est intéressant selon lui. M. Bernard Bezençon rebondit et demande s'il y a un projet d'introduction de nouveau bus scolaire, afin d'améliorer les horaires de transport.

Mme Muriel Kathari Lauritzen, Municipale, répond que la commande d'un 3<sup>ème</sup> bus est en cours, mais le délai est de 6 mois ! Une surveillance est cependant en place dans les collèges où les élèves ont de longs temps d'attente.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h55 en rappelant que la prochaine séance du législatif est prévue le 31 octobre prochain.

Le Président:



La Secrétaire: